

FORMULAIRE DE DEMANDE DE STATIONNEMENT RESIDENT

A REMPLIR ET A RAPPORTER A L'ADRESSE SUIVANTE

MAIRIE DE ROQUEBRUNE CAP MARTIN
POLICE MUNICIPALE / STATIONNEMENT PAYANT
22 Avenue Paul Doumer - 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN
TEL : 04.92.10.47.55

DU LUNDI AU VENDREDI - de 8H00 à 11H45 et de 14H00 à 16H45
(pour tous renseignements, demander Mmes VIAL, MAY)

DEMANDEUR

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom :
Prénom :
Chez :
Téléphone : Portable :
E - mail :

DECLARATION DE DOMICILE EN TANT QUE RESIDENCE PRINCIPALE

N° de la voie : Nature de la voie (Bd/Av/Rue) :
Nom de la voie : Nom de la Résidence :
Logement n° Etage Propriétaire Locataire Hébergé

LOCALISATION DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DE L'ARTISAN OU DU COMMERCANT

N° de la voie : Nature de la voie (Bd/Av/Rue) :
Nom de la voie : Enseigne Commerciale :
Statut : Salarié Autre

INFORMATIONS CONCERNANT LE VEHICULE N° 1

Marque : Modèle :
Immatriculation :

INFORMATIONS CONCERNANT LE VEHICULE N° 2

Marque : Modèle :
Immatriculation :

Le résident doit fournir les pièces ci-dessous :

- ① - Photocopie de sa C.N.I. ou passeport en cours de validité (avec présentation de l'original)
- ② - Photocopie de la carte grise du véhicule au nom du demandeur
- ③ - Photocopie du dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation (au complet)
- ③ - si vous résidez sur notre commune depuis moins d'un an : Photocopie de l'acte notarial ou du bail
- ④ - Photocopie d'une facture justificative de votre domiciliation de moins de 3 mois (EDF, Téléphone)
- ⑤ - Autorisation de création de fichier (déclaré à la C.N.I.L.) à nous retourner dûment remplie

L'artisan ou le Commerçant doit fournir les pièces ci-dessous :

- ① - Photocopie de sa C.N.I. ou passeport en cours de validité (avec présentation de l'original)
- ② - Photocopie de la carte grise du véhicule au nom du demandeur
- ③ - Extrait KBis ou D1 de moins de 3 mois
- ④ - Photocopie d'une facture justificative de votre domiciliation de moins de 3 mois (EDF, Téléphone)
- ⑤ - Autorisation de création de fichier (déclaré à la C.N.I.L.) à nous retourner dûment remplie

INFORMATION

STATIONNEMENT RESIDENT

Tarif de la vignette 2023 = 20€ (pour l'année civile) soit 40€ pour 2 véhicules

Montant du stationnement à la journée = 1 € ; 1 seule fois forfaitairement sur le lieu du premier stationnement

Les véhicules bénéficiaires du stationnement résident peuvent stationner sur l'ensemble des voies ouvertes au stationnement payant de la commune à **l'exception des rues ci-dessous**, désignées comme axes majeurs.

Avenue Aristide Briand
Avenue Maréchal Foch
Avenue Louis Pasteur
Avenue Victor Hugo
Avenue de France du n° 2 au n° 26
Avenue Winston Churchill du n° 1 (porte du Cap Martin) au rond point Victoria
Avenue Jean Monnet
Avenue François de Monléon (entre le pont rail et le giratoire situé en bord de mer)
Promenade du Cap
Avenue Paul Doumer du n° 20 au n° 28 et du n° 45 au n° 59
Montée du Stade du 1 au 4 bis
Parking Sylvio de Monléon (Parking du Marché)
Rue du Moulin du n° 51 au n° 33
Avenue des Diabls Bleus côté droit depuis face au n° 18 jusqu'à face au n° 48
Place Commandant Renier
Avenue de la Plage du n°59 au n°11 (des deux cotés de la voie de circulation)
Parking Place Antoine Brigliano (village)

* en cas de changement de véhicule, vous devrez récupérer la vignette (quelque soit son état) et la remettre avec la photocopie de la carte grise de votre nouveau véhicule (document à votre nom et à votre adresse) au service de la police municipale qui enregistrera votre changement et vous remettra une nouvelle vignette.

** si vous êtes dans l'incapacité de restituer la vignette (même en lambeaux), vous devrez à nouveau vous acquitter de la somme de 20€ pour en acquérir une nouvelle.

*** la vignette doit être apposée sur le pare-brise, côté passager, le plus près possible de la planche de bord, au dessus du certificat d'assurance. En cas de manquement, le véhicule, est considéré en état d'infraction et fera l'objet d'une verbalisation pour non paiement Forfait Post-Stationnement.

Pour le **Renouvellement annuel** de la vignette de stationnement résident (dossier complet), fournir :

- Carte d'identité
- photocopie d'une facture de moins de 3 mois (EDF, téléphone)

Je déclare avoir pris connaissance du présent formulaire et des informations réglementant le stationnement résident.

Roquebrune Cap Martin, le
mention manuscrite (à recopier) lu et approuvé.

Signature :